

Délégation Régionale Académique  
à la Jeunesse, à l'Engagement  
et aux Sports

## Stratégie régionale de l'information jeunesse en Pays de la Loire 2025-2027

### Préambule

L'instruction du 29 mars 2024 prévoit « l'actualisation d'une stratégie régionale de développement et d'animation du réseau information jeunesse ».

La stratégie régionale Information jeunesse des Pays de la Loire pour l'année 2025 s'appuie sur les principes de l'information jeunesse tels que déclinés dans la Charte nationale et la Charte européenne : *« Composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen, l'accès à l'information doit être garanti comme un véritable droit pour tous les jeunes, sans aucune discrimination »*.

Elle réaffirme en particulier que *« l'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'État »*.

Enfin, cette stratégie régionale s'inscrit dans une politique d'éducation populaire en positionnant l'accès et l'éducation de tous les jeunes à l'information comme un outil fondamental d'émancipation individuelle et collective.

### Méthode

Notre stratégie en Pays de la Loire s'appuie sur les 4 axes de travail développés dans la circulaire. Nous avons voulu insister sur la méthode mise en œuvre qui s'inscrit pleinement dans le travail partenarial entre la DRAJES, les cinq SDJES et l'association Info Jeunes Pays de la Loire. Notre stratégie est le reflet des dynamiques et réalités territoriales existantes, et prend appui sur celles-ci.

En effet, la **prise en compte des spécificités selon les territoires** – départementaux et infra-départementaux – est fondamentale car réfléchir à une stratégie régionale ne consiste pas en une homogénéisation des pratiques. Il s'agit donc de s'appuyer sur ces actions territoriales pour construire des principes communs, en associant les acteurs du réseau des structures labellisées IJ pour être dans un ancrage local et une proximité, et en s'appuyant sur leurs expériences, leurs demandes, leurs attentes et ce dans les 4 axes développés.

De plus, **le partenariat avec les territoires en matière de politique locale jeunesse est un fort enjeu pour la consolidation et le développement du réseau**. C'est le cas dans des territoires où l'IJ est bien implanté, mais également là où le maillage territorial de l'Information Jeunesse reste imparfait. Nous notons que depuis 2022, l'expérimentation des relais infos jeunes en Pays de la Loire a permis de renforcer la présence de l'Information Jeunesse et contribué à une dynamique globale.

Enfin, les travaux liés au renouvellement du projet associatif et stratégique 2024-2027 d'Info Jeunes Pays de la Loire s'inscrivent pleinement dans cette stratégie, y compris dans leur déclinaison opérationnelle et méthodologique.

Cette stratégie régionale est en construction et s'enrichira de manière continue avec :

- Les travaux du Comité stratégique régional Information jeunesse qui se réunira une fois par an ;
- Les rencontres entre la DRAJES, les SDJES et Info Jeunes PDL lors de la Commission Régionale de Développement de l'Information Jeunesse (4 fois par an) et des rencontres régulières de travail au niveau régional et départemental ;
- L'organisation de temps d'échanges au moins une fois par an lors des réunions de réseaux départementales pour travailler sur cette stratégie et l'appropriation de ses axes ;
- Les rencontres régionales Information Jeunesse ;
- Les actions d'Info Jeunes PDL s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie régionale et du projet associatif et stratégique de la structure.

#### **AXE 1 – L'animation du réseau, un travail de proximité avec celles et ceux qui le font vivre :**

- Construire un cadre commun entre SDJES et IJPDL, en s'appuyant sur les attentes des structures IJ et de leurs professionnels vis-à-vis de cette animation de réseau ;
- Analyser l'apport de ces modalités de travail singulières à la structuration régionale de l'information jeunesse ;
- Associer les structures IJ pour contribuer aux missions et projets portés par Info Jeunes PDL

#### **AXE 2 – La reconnaissance du réseau Information jeunesse comme levier d'une politique jeunesse sur un territoire**

- Des collaborations à développer en priorité...

- Avec l'éducation nationale :
  - ✓ Par la valorisation de coopérations existantes : recensement des actions significatives ; échanges d'expériences ;
  - ✓ Par la reconnaissance institutionnelle de l'information jeunesse.  
A titre d'exemples : communication de la rectrice aux établissements scolaires, relayée par les DASEN ; partenariat à développer avec les services académiques sur les sujets intéressant l'information jeunesse.
- Avec les CAF :
  - ✓ Par la présentation de l'IJ dans le cadre d'une rencontre régionale des CAF sur les questions de jeunesse.
- Avec les collectivités locales :
  - ✓ En particulier avec le Conseil Régional, sur ses compétences partagées liées à la jeunesse (telle que le prévoit l'instruction du 29-3-2024) ;
  - ✓ Par la valorisation de l'information jeunesse comme élément transversal à différentes politiques publiques, au-delà de celles concernant la jeunesse (ex : mobilité, emploi, orientation, santé, etc.) ;
  - ✓ Par l'information vers les nouveaux élus : l'année de début de mandat qui suivra les élections municipales semble une période stratégique.

- Avec les fédérations d'éducation populaire (Cf. Centres sociaux et leur réseau jeunes) et autres acteurs locaux (coopérative, collectif, associations) engagés pour et auprès des jeunes.
- ... appuyées sur des stratégies partenariales locales spécifiques :
  - Organisation de journées ressources territoriales sur l'accès des jeunes à l'information ;
  - Analyse des liens entre l'Information Jeunesse et d'autres dispositifs d'accès à l'information comme les Boussoles des jeunes déployées localement en Pays de la Loire ;
  - Prise en compte des politiques éducatives locales développées dans les départements (PEDT, TER...).

### **AXE 3 - Professionnalisation et outillage des animateurs informateurs jeunesse**

- Réaliser un travail conjoint sur la formation initiale et continue des animateurs informateurs jeunesse, en prenant en compte les formations spécifiques des SDJES et les journées de professionnalisation IJ PDL ;
- Mutualiser les outils à partir des thématiques développées en département (Ex : santé mentale, orientations...) ;
- Valoriser et solliciter les compétences développées dans le réseau ;
- Mobiliser des dispositifs de soutien à la consolidation de l'emploi des animateurs IJ, par exemple le FONJEP ;
- Organiser conjointement (DRAJES/SDJES/IJ PDL/SIJ) des rencontres régionales de l'information jeunesse.

### **AXE 4 – Analyser et développer le maillage territorial pour permettre l'accès de tous les jeunes à l'information**

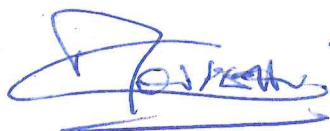
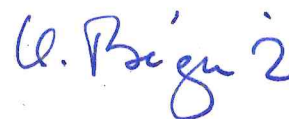
Cet axe prendra en compte les réalités et les contextes différents selon les départements

- Développer la complémentarité des liens entre les RIJ / SIJ ;
- Mettre l'accent sur l'accès à l'information des jeunes qui en sont les plus éloignés (QPV, secteur rural isolé) et sur les zones blanches ;
- Réfléchir à l'évolution et aux perspectives de l'accès numérique à l'information (Boussole des Jeunes, Promeneurs du net, Tilt...) comme outillage adapté à certains territoires.

**Le Président d'Info-Jeunes  
Pays de la Loire,**

**La Rectrice de la région académique  
Pays de la Loire,  
Rectrice de l'académie de Nantes,  
Chancelière des Universités.**

**Guillaume ROUSSEAU**

**Katia BÉGUIN**

## **ANNEXE**

### **Feuille de route 2025**

*(validée à la CRDIJ du 5 mars 2025)*

#### **Axe 1 : L'animation de réseau : travail de réflexion conjointe sur :**

- Ce qui est attendu aujourd'hui de l'animation d'un réseau départemental par les différents acteurs localement concernés (SDJES, IJ PDL, SIJ) ;
- Les modalités d'animation de ces réseaux, comme autant de ressources communes ;
- La répartition du travail entre les SDJES et IJ PDL.

#### **Modalités :**

- ↳ Temps de travail commun entre animateurs d'IJ PDL et CEPJ lors de la CRDIJ du 4 juin 2025
- ↳ Échange avec les SIJ sur leurs attentes dans le cadre des réunions de réseau départemental

#### **Axe 2 : La reconnaissance du réseau IJ : renforcer prioritairement les liens avec l'éducation nationale - comme le prévoit l'instruction du 29 mars 2024**

#### **Modalités :**

- ↳ DRAJES / SDJES : courrier rectrice (un argument pour aller vers les établissements) et recherche des relais et des espaces adéquats à l'échelon départemental pour faire connaître l'IJ
- ↳ Mutualisation des expériences des SIJ dans leurs liens avec les établissements scolaires : échanges de pratiques et capitalisation dans le cadre de RRIJ réduite le 27 mai 2025 ; perspective de RRIJ élargie pour la fin de l'année 2025.

#### **Axe 3 : L'outillage des animateurs IJ**

- ↳ Mise en place d'une commission de travail conjointe sur la formation initiale et continue
- ↳ Construction commune des Rencontres régionales de l'information jeunesse

#### **Axe 4 : Développer le maillage territorial : identifier les leviers de développement de l'IJ en PDL**

#### **Modalités :**

- ↳ Analyse de la complémentarité SIJ/RIJ sur les territoires ;
- ↳ Identifier des partenariats locaux à développer.